



Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 21.11.2023

ID : 077-217702158-20231113-02023\_066-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Conseil municipal du 13 novembre 2023

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 21	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 4	Votants : 25	

Date de la convocation : 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MONGIN Claude

**Étaient présents** : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – ZUCCOLO Isabelle – DEVAUCHELLE Marie-Paule - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric M. USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs** : M.SEVESTE Arnaud à Mme LENOIR Isabelle – Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie à M. Claude MONGIN – Mme ROUSSEL Mylène à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul -Mme PROD'HOMME Isabelle à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Était absent sans pouvoir** : M. HASCOET Alexandre – Mme ALBU Angélique

#### **DÉLIBÉRATION N° 02023\_066 AUTORISATION DE VERSEMENT ANTICIPÉ D'UNE PARTIE DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

**Entendu** l'exposé de Madame Nathalie Sprutta-Bourges, adjoint au maire chargé des finances et des transport relatif à la demande formulée par le Centre communal d'action sociale du versement anticipé d'une partie de la contribution municipale au Centre communal d'action sociale ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

**Considérant** la demande formulée par le Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 octobre 2023 relative au versement anticipé d'une partie de la contribution 2024 de la commune ;

**Considérant** la nécessité de permettre au CCAS de poursuivre ses activités ;

**Considérant** que ce versement anticipé n'engage pas le budget de la ville quant au montant définitif de la subvention 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la commune, d'ouvrir sur l'exercice 2024, la subvention communale destinée au Centre communal d'action sociale et de verser une avance sur la contribution 2024 de la commune ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20231113-02023\_066-DE



**Précise** que ce versement anticipé sera calculé en douzième sur la base du montant de la contribution inscrite au budget 2023 qui s'élève à 340 000 euros ;

**Décide**, en conséquence, de permettre le versement d'une somme de 56 666,66 euros correspondant à 2/12<sup>e</sup> de la contribution inscrite au budget communal 2023 ;

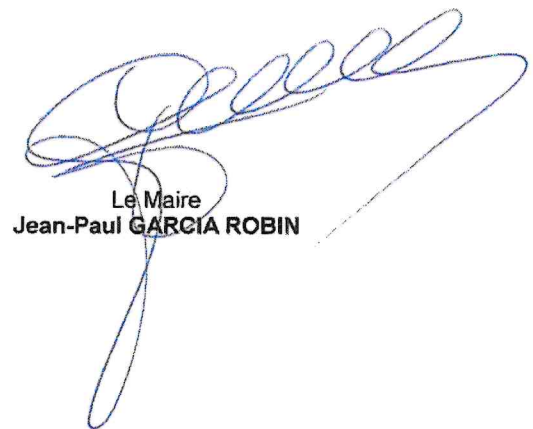
**Dit** que ce versement interviendra dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 à confirmation de la demande par le Centre communal d'action sociale ;

**S'engage** à inscrire cette dépense au budget primitif 2024 de la commune (chapitre 65 – compte 657362).

**Fait et délibéré en séance, le 13 novembre 2023**

  
Le secrétaire de séance  
**Claude MONGIN**



  
Le Maire  
**Jean-Paul GARCIA ROBIN**